

**VILLE DE MONTFORT L'AMAURY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**Arrêté relatif à la reprise des concessions temporaires**

**Le Maire de la Commune de MONTFORT L'AMAURY (Yvelines),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-8 et L.2223-15,

Vu le règlement intérieur du Cimetière de MONTFORT L'AMAURY,

Considérant qu'il convient d'assurer une rotation normale dans l'attribution des concessions temporaires consenties dans le cimetière pour l'affectation d'emplacements de sépultures.

**ARRÊTÉ N°310/2025**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du **15 au 21 octobre 2025**, les concessions temporaires ci-dessous désignées, arrivées à expiration depuis plus de deux ans, pourront être reprises.

CONCESSIONS ECHUES (non renouvelées par les concessionnaires)			
Rang NOUVEAU CIMETIERE	Emplacement	Concessionnaire	Echéance
3ème rang NC	46	CURET Liliane	30/11/2014
4ème rang NC	64	THILL Caroline	28/06/2017
8ème rang NC	155	RUMEAU Simone	23/07/2021
10ème rang NC	168	KEMPF Christian	09/04/2022
10ème rang NC	176	MOUTARDIER Judith	07/02/2004
11ème rang NC	191	DEFIGIER Marcel	25/12/2004
12ème rang NC	193	LANTHEAUME Claude	29/01/2021

TERRAINS COMMUNS			
Rang ANCIEN CIMETIERE	Emplacement	Concessionnaire	Echéance
22ème rang AC	379	Terrain commun	25/01/1979
22ème rang AC	384	Terrain commun	12/04/1979
22ème rang AC	387	Terrain commun	12/06/1979
22ème rang AC	388	Terrain commun	03/02/1979
22ème rang AC	389	Terrain commun	21/07/1979
22ème rang AC	391	Terrain commun	23/07/1979
22ème rang AC	392	Terrain commun	09/01/1980
22ème rang AC	393	Terrain commun	10/05/1971
22ème rang AC	396	Terrain commun	24/04/1979
22ème rang AC	398	Terrain commun	03/01/1980
22ème rang AC	399	Terrain commun	19/02/1980
22ème rang AC	400	Terrain commun	26/02/1980
22ème rang AC	401	Terrain commun	18/04/1972
22ème rang AC	403	Terrain commun	03/07/1972
22ème rang AC	404	Terrain commun	28/09/1972

REÇU EN PREFECTURE

le 08/09/2025

Application agréée E-legalite.com

**Article 2** : La société **REBITEC**, sise 6 rue Galilée à MONTREUIL (Seine-Saint-Denis), a été mandatée par la mairie de MONTFORT-L'AMAURY pour effectuer les travaux de relevage des concessions citées à l'article 1.  
Les travaux se dérouleront **du 15 au 21 octobre 2025**.

**Article 3** : Afin de permettre les travaux de reprises de ces concessions,

**le cimetière fermera exceptionnellement ses portes**, de 08h00 à 18h00 :

Mercredi 15 octobre 2025

Jeudi 16 octobre 2025

Vendredi 17 octobre 2025

Lundi 20 octobre 2025

Mardi 21 octobre 2025

**Il restera ouvert :**

les samedi 18 et dimanche 19 octobre 2025, aux horaires habituels.

Pour toute demande de travaux ou d'inhumation pendant cette période, s'adresser au service Cimetière en mairie (Tel : 01.34.86.23.49).

**Article 4** : Les concessions non renouvelées par les familles pourront être reprises et remises en service pour de nouvelles inhumations. En effet, le défaut de renouvellement dans les deux ans suivant la date d'expiration d'une concession valant abandon, le terrain fait alors retour à la Commune sans aucune formalité.

**Article 5** : Les monuments ou signes funéraires et autres objets quelconques existants sur lesdites concessions et qui n'auront pas été retirés par les familles, seront considérés comme abandonnés. Il sera alors procédé d'office à leur enlèvement par la commune, qui ne sera en aucun cas responsable envers les familles de leur dégradation ou destruction lors de cette opération.

**Article 6** : Il sera procédé à l'exhumation des restes mortels des personnes inhumées dans les terrains repris et à leur dépôt dans l'ossuaire communal, sans qu'aucune réclamation ne soit possible.

L'état civil des personnes exhumées sera consigné dans un registre consultable en mairie par les familles.

**Article 7** : Le gardien du cimetière, le chef de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le 15 octobre 2025 et qui sera publié dans les formes habituelles et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet pour contrôle de légalité.



MONTFORT L'AMAURY  
Le 04 septembre 2025

Hervé PLANCHENAULT  
Maire

Président de la Communauté de Communes  
Cœur d'Yvelines

REÇU EN PREFECTURE

le 08/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-078-217804202-20250908-310\_2025-AR